



Audience Se-Unsa 54 – IA-Dasen du 21/12/ 2015

Lundi 21 décembre, l'IA-Dasen, secondé par l'IEN adjoint a répondu aux questions du Se Unsa 54 concernant :

+ L'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires et élémentaires du département :

Se-Unsa : nous aimerions disposer de la cartographie des écoles du département qui proposent un enseignement en allemand et savoir comment l'objectif annoncé par la ministre de 15% d'enseignement autre que l'anglais en LV1 en sixième pourra être atteint ?

len adjoint : 52 écoles enseignent l'allemand (dont 32 avec des postes fléchés).

4 écoles vont sortir l'an prochain de l'enseignement de l'allemand (ce que le Se Unsa regrette car pour pouvoir avoir des classes bi langues en 6è les élèves doivent avoir fait allemand en école primaire).

IA : Une carte des langues va être mise en ligne sur le site de la DSDEN 54 pour avoir une vision précise des choses.

+ La carte scolaire :

Se-Unsa : la Meurthe et Moselle va expérimenter de la nouvelle carte scolaire concernant l'affectation des élèves dans certains collèges du département. Nous aimerions avoir plus d'informations à ce sujet.

IA : 17 départements en France ont été retenus pour participer à cette expérimentation de modification des secteurs scolaires de recrutement des collèges pour apporter plus de mixité sociale. Un obstacle pour mettre en place cette mesure est que les CSP (catégories socio professionnelles des parents ne sont pas

renseignées dans bases élèves). Les secrétaires de collèges vont être formées pour rentrer dans Siècle ces données.

Un travail va être mené pour croiser ses données avec celles de l'INSEE et celles des demandes de bourse.

L'IA est conscient des difficultés pour rendre certains collèges attractifs (échec des classes CHAM sur le plateau de HAYE).

Le recteur a exclu les collèges REP+ de cette expérimentation car ils bénéficient déjà de mesures spécifiques.

L'expérimentation se fera donc sur :

- **Briey et Lunéville** avec les secteurs multi-collège
- **Nancy** :
 - . **collège Guynemer** : secteur de l'école Jean Jaurès, où l'enseignement bilingue en anglais va être poursuivi en collège –des postes vont être fléchés en anglais pour l'enseignement des mathématiques et de la musique)
 - . **collège Jean Lamour** qui est actuellement en reconstruction. Il accueillera des élèves d'Alfred Mézières, de Maxéville et aussi du plateau.
 - . **le nouveau collège de l'Artem** qui accueillera des élèves de Louis Armand (qui fermera) et du quartier du Placieux avec création d'un nouveau secteur scolaire favorisant la mixité sociale.

Cette expérimentation est possible car le conseil départemental a décidé de faire de la lutte contre la grande pauvreté une priorité.

Se-Unsa : nous pensons que l'idéal pour favoriser une vraie mixité sociale serait d'obliger les établissements privés à respecter également la carte scolaire.

Aide administrative aux directeurs :

Se-Unsa : quels ont été les critères effectivement retenus pour la mise en place de ces aides, ainsi que le nombre d'écoles qui pourront en bénéficier. Il semblerait que les IEN aient choisi sans véritables critères (en fonction de nos remontées, puisqu'on n'a pas la carte des écoles concernées, et que les collègues n'aient pas eu l'information en amont (sauf par le Se-Unsa !)

IA : Ce sont les IEN qui ont fourni une liste hiérarchisée des écoles, le choix final a été fait par l'IA. Ont été retenues en priorité les écoles

à de 3 ou 8 classes, mais aussi celles où les diverses difficultés sont avérées.

Se-Unsa : (à noter qu'il ne nous a toujours pas été remis de liste, ce que nous regrettons.)

Parfois, une contrainte s'est ajoutée, une aide ne peut pas être déployée sur deux communes différentes alors que les écoles appartiennent au même groupe scolaire.

IA : ces situations seront réétudiées de près.

Promotions :

Se-Unsa :

- Nous renouvelons notre demande de Groupe de Travail en amont des futures promotions. La nouvelle grille supprimant les 0.25 et 0.5 va induire plus d'égalité de barème et le discriminant (date de l'inspection est particulièrement injuste quand cela se joue à quelques jours.

IA : est bien conscient de la difficulté d'avoir de plus en plus recours aux discriminants. La question des bonifications pour retard d'inspection sera également réétudiée pour qu'il n'y ait pas de stratégie.

- Pour la HC, la note est arrêtée au 31/12.

Notre demande, pour l'an prochain : Serait-il possible de demander aux IEN de vérifier les barèmes des collègues en fin de carrière et d'inspecter les promouvables du 11 è avant les vacances de novembre pour qu'ils puissent obtenir la note maximale ? Cela se fait en Meuse.

IA : nous regarderons ce qu'il est possible de faire au niveau des IEN.

Mouvement premier degré 2016 :

Quelques remarques et demandes du Se-Unsa.

SE-Unsa : Nous vous remercions d'avoir tenu compte de nos demandes concernant la phase manuelle et de la faire tous ensemble sur 3 ou 2 jours. Il est également important que les IEN soient tous présents.

IA : Les IEN seront tous présents sauf ceux qui participent aux jurys de concours.

Se-Unsa : Nous demandons pour cette CAPD à avoir les documents en amont (plusieurs jours), à savoir la liste des postes restants et la liste des collègues à nommer avec leurs barèmes.

Nous demandons une seconde phase manuelle avec saisie des vœux comme avant 2008 ?

IA : cela nécessite une base de données propre en amont, mais avec le nombre de temps partiels, les écoles avec différents horaires, cela n'est plus possible d'après mes services.

SE-Unsa : nous demandons de régler le problème récurrent des écoles primaires en supprimant l'intitulé « maternelle » et en plaçant tous les postes comme poste primaire.

IA : ce n'est pas possible de mettre tout en élémentaire, on va réfléchir à la question.

SE-Unsa : Rendre possible l'abandon définitif de sa titularisation sur un poste avant la première phase quand les collègues le demandent (avec accord de l'IEN) : ce serait une prise en compte du mal être des enseignants, et cela ferait tourner le mouvement.

IA : l'algorithme ne le permet pas, il existe les lettres de service qui sont valables 3 ans

Note du Se-Unsa : Si vous êtes désespéré-e à l'issue de votre mouvement (après avoir fait 30 vœux), n'hésitez pas à contacter votre IEN afin de rechercher avec lui une autre solution possible. Tenez informé le Se-Unsa de votre démarche et de votre demande.

Brigades et temps partiels de droits :

Se-Unsa : demande de laisser la possibilité au collègue à temps partiel de droit de conserver sa brigade et de lui proposer autre chose (à l'initiative de son IEN) pendant la durée de son temps partiel avec

retour sur sa brigade dont il est titulaire ensuite. Idem pour ceux qui ont obtenu une brigade à la première phase informatique.

IA : il faut une harmonisation sur tout le département.

Postes de TRS :

Se-Unsa : d'après nos calculs, il reste de nombreux postes de TRS qui pourraient être remis au mouvement dès la première phase et ne plus être bloqués pour les EFS. Cela redonnerait de la fluidité au mouvement.

IA : cette demande est tout à fait recevable et mérite d'être étudiée.

Se-Unsa : sur la fiche de vœux manuels : Séparer les circonscriptions de Longwy 1 et de Longwy 2

IA : et celles de Nancy 1 et Nancy 2...

